



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2020-008

PUBLIÉ LE 15 JANVIER 2020

## Sommaire

### **74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la population de Haute-Savoie**

74-2020-01-14-002 - Arrêté n° DDPP/SG/2020-00135 portant subdélégation de signature de Mme Chantal BAUDIN, directrice départementale de la protection des populations, pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses. (1 page)

Page 3

74\_DDPP\_Direction départementale de la protection de la  
population de Haute-Savoie

74-2020-01-14-002

Arrêté n° DDPP/SG/2020-00135 portant subdélégation de  
signature de Mme Chantal BAUDIN, directrice  
départementale de la protection des populations, pour  
l'exercice des attributions de la compétence  
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

**Direction départementale  
de la protection des populations**

Secrétariat Général

**LA DIRECTRICE DEPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Arrêté n° DDPP/SG/2020-00135 portant subdélégation de signature de Mme Chantal BAUDIN, directrice départementale de la protection des populations, pour l'exercice des attributions de la compétence d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRBH/BOA/2020-004 portant délégation de signature à Madame Chantal BAUDIN, directrice départementale de la protection des populations de Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

ARRETE

**ARTICLE 1**

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-José LEINARDI, directrice départementale adjointe,
- Mme Christine VITALI, secrétaire générale

à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, en tant que responsable d'unité opérationnelle, tant pour les dépenses que pour les recettes.

**ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-José LEINARDI, et de Mme Christine VITALI, la subdélégation de signature est donnée aux chefs de service :

- Mme Aline DEPECKER, chef du service santé, protection animales et environnement,
- Mme Sandrine GALLAND-MEUNIER, chef du service sécurité sanitaire de l'alimentation - CCRF.

**ARTICLE 3**

Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 4**

Mme la directrice départementale de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Annecy, le 14 janvier 2020

La directrice départementale,

Chantal BAUDIN